

MARJOLAINE CARLES*

« Étancher la soif d'or ! Étancher la soif d'eau ! » Eaux et pouvoirs dans la Capitainerie des Minas Gerais (XVIII^e siècle, Brésil)

Au XVIII^e siècle, l'Amérique portugaise, tout particulièrement la région minière du centre-sud (Brésil), était au centre des intérêts métropolitains. L'or, richesse tant attendue, avait été à l'origine de la création des premières villes minières (*vilas mineiras*) à partir de 1711 et, ensuite, de la Capitainerie des Minas Gerais (1720). Dès cette époque, il faut mettre en perspective les enjeux de l'eau dans les contextes miniers et urbains pour en saisir les multiples facettes : politiques, économiques, environnementales, sociales et culturelles.

À partir des premières découvertes officielles d'or dans les rivières (Rio das Velhas, Ribeiro do Carmo) en 1693, les zones de gisement (*lavras*) furent à l'origine de la création d'espaces économiques extrêmement attractifs et fort lucratifs pour le trésor royal, sous le règne de Dom João V, dans la première moitié du XVIII^e siècle. Dès lors, l'impôt fut prélevé sur l'or (*quinto*). Non sans difficulté, les autorités métropolitaines appliquèrent, au cours de cette période, d'autres systèmes de fiscalité dont la capitation (*capitação*) qui fut prélevée par tête d'esclave.

Très tôt, les centres urbains se développèrent et accueillirent une population très hétérogène (individus blancs et de couleur, libres et esclaves). Parmi les premières villes minières, Vila Rica (actuelle Ouro Preto) connut une incroyable phase d'essor au cours des premières décennies du XVIII^e siècle, si bien qu'elle devint en 1720, le lieu de résidence du gouverneur de la capitainerie des Minas Gerais. Cette dernière devint le centre de gravité économique du Brésil. Ces terres regorgeaient de richesses incommensurables, d'or, de diamants et de pierres précieuses.

* Université des Antilles, France.

ORCID iD: <https://orcid.org/0000-0003-4329-2296>. E-mail: marjolaine.carles@univ-antilles.fr.

En raison de son poids politique et symbolique dans le cadre impérial portugais au XVIII^e siècle, la ville minière de Vila Rica représente un excellent observatoire pour examiner le contrôle de l'eau tant dans le cadre de l'industrie minière que dans le centre urbain. Car, dans ce monde en construction, l'eau, indispensable, était utilisée en grandes quantités dans les zones de gisement aurifère. L'eau était aussi essentielle à toutes les autres activités (domestiques, agro-pastorales, marchandes, urbaines) qui se développaient. À partir de la première moitié du siècle, les fontaines qui furent construites par la municipalité favorisèrent la multiplication des usages publics et privés de l'eau dans le centre urbain.

Des premières découvertes officielles d'or alluvionnaire (1693) à la dernière fontaine publique construite dans la ville minière¹ (1806) –année qui précéda de peu le transfert de la Cour portugaise à Rio de Janeiro– notre période d'étude est essentielle pour comprendre l'évolution des enjeux de gestion de l'eau. L'eau dans les villes minières brésiliennes au XVIII^e siècle était une préoccupation majeure pour la monarchie, pour les autorités locales et pour la population, mêlant des intérêts communs et des intérêts particuliers. Dans cet article, on se demandera en quoi les enquêtes sur la gestion de l'eau révèlent le rôle des pouvoirs dans la région des mines brésiliennes. Deux premiers axes distinguent les usages de l'eau dans les mines et dans la ville, afin de dégager, en troisième axe, les enjeux dont relevait la gestion des eaux.

L'eau dans les mines

Sur les flancs de la chaîne de montagne du Espinhaço, particulièrement dans la zone appelée Serra Ouro Preto, était concentrée une incroyable quantité de filons aurifères : les gisements primaires dans la roche et les gisements secondaires (*cascalho*) emportés par l'eau sous forme d'alluvions dans les rivières ou retenus dans des cavités sous-terraines naturellement creusées par la rotation de l'eau et les matières rocheuses qu'elle entraînait.

Dans les zones de gisement aurifère (situées dans les lits des rivières, à flanc de vallée ou dans les mines), les usages de l'eau évoluèrent en fonction de différents facteurs et ce, jusqu'à l'épuisement des gisements primaires dans les années 1760. Premier facteur, l'accès à l'eau en quantité suffisante pour les usagers. Second facteur, la nature des gisements aurifères selon qu'il s'agissait de gisements de type primaire ou secondaire. Troisième facteur, les techniques plus ou moins perfectionnées requises pour l'extraction de l'or et le traitement des pépites. Enfin, quatrième facteur, la concurrence et les inégalités entre mineurs qui s'accrurent avec l'arrivée de nouveaux migrants.

Activité saisonnière, l'extraction minière était menée à bien pendant la période sèche, d'avril à août, lorsque le niveau des cours d'eau était au plus bas. Toutefois, certaines méthodes de lavage ou de traitement de l'or se pratiquaient pendant la saison des pluies de manière à exploiter avantageusement les caractéristiques hydrogéologiques de la région.

1 Fontaine des *Águas Férreas* (Eaux Ferrugineuses).

Les recherches dans les montagnes ne tardèrent pas à être développées alors que l'exploitation du *cascalho* continuait et s'intensifiaient après son épuisement dans les années 1710.

Le *Regimento que se há de guardar nas minas dos Cataguases, e em outras quaisquer do distrito destas capitánias de ouro de lavagem* fut la première réglementation, élaborée par Artur de Sá e Menezes, alors gouverneur de la capitainerie de Rio de Janeiro, en collaboration avec les principaux découvreurs Paulistes en 1700. Puis, une version plus aboutie de ce texte fut promulguée en 1702, le *Regimento da Superintendência e dos Guardas-mores das Minas*. Ce texte qui fut complété et amélioré, tout au long du XVIII^e siècle, réglementait la gestion de l'eau dans les mines.

Ainsi, les travaux qui nécessitaient les usages de l'eau dans les zones d'exploitation minière étaient appelés « *serviços de águas* ». Cette notion apparaît dans les livres des terres et des eaux minérales (*livros das terras e águas minerais*) postérieurement au complément du règlement minier en 1720.

Puisque diverses méthodes d'exploitation coexistaient dans les zones d'exploration minière, trois *serviços de água* peuvent être distingués (Carles 2013 ; Carles 2016, Part. 2).

1. Le *serviço de rio* consistait à dévier un cours d'eau afin d'exploiter au mieux son lit où étaient concentrés les dépôts d'or alluvionnaire.
2. Le *serviço de água* requérait l'usage de la force hydraulique. D'une part, des systèmes hydrauliques de décrochement des couches stériles par gravitation de l'eau. Ces activités sont attestées dès la première décennie du XVIII^e siècle. D'autre part, l'eau était aussi utilisée comme force motrice des moulins pour le concassage des pépites (*engenho-de-pilões*).
3. Le *serviço de água* servait encore à trier et à laver les pépites. Ces diverses activités de traitement de l'or plus ou moins élaborées étaient adaptées à la nature des gisements : techniques d'orpaillage rudimentaires, usages d'infrastructures hydrauliques qui permirent d'amener l'eau jusqu'aux zones d'excavation de forme circulaire ou quadrangulaire (*catas*), systèmes d'adduction d'eau à flux continu ou discontinu, constitué de canaux (*canais*) et *mundeús* (**fig. 1** et **fig. 2**). Ce dernier terme renvoie à une superposition d'infrastructures de formes circulaires ou quadrangulaires, adossées à flanc ou en bas des montagnes, qui servait au traitement de la boue aurifère accumulée lors de l'activité minière par décantation et séparation avec les autres particules puis lavage.

À partir 1702, le *regimento* fit l'objet de précisions et de plusieurs modifications concernant la gestion des terres et de l'eau (Leme 1954, 144-151 ; Holanda 1973, 267-269)².

2 La métropole consciente du décalage des textes de loi en vigueur préconisa, au moyen de nouvelles règles, une amélioration de la législation antérieure. Le décret royal (*carta régia*) du 15 août 1603 et le *regimento* du 8 août 1618 n'étaient pas adaptés aux conditions d'exploitation des gisements aurifères dans la colonie portugaise à l'aube du XVIII^e siècle. *Carta Régia* (15 août 1603), AHU-MASP, cx. 1 doc. 2.



1 Mundeú circulaire du morro das passagens entre Ouro Preto et Mariana.
Photo credit: M. Carles, 2012.



2 Ouverture de décantation d'un mundeú circulaire du morro das passagens entre
Ouro Preto et Mariana. Photo credit: M. Carles, 2012.

Trente-deux articles traitaient de la répartition des terrains aurifères parallèlement au système de prélèvement de l'impôt sur l'or, le quinto (Sánchez Gómez 1989 ; Silva 2005 ; Costa 2013). La dimension des aires légalement délimitées variait en fonction du nombre d'esclaves en activité lors de l'exploration des minerais. En somme, la nouvelle composante de la législation des mines garantissait la préservation des intérêts de la Couronne, lesquels relevaient principalement du domaine de la fiscalité. De même, le *regimento* assurait l'établissement de l'ordre et le renforcement de l'autorité métropolitaine sur le territoire des mines avec la création de nouvelles juridictions : *superintendência* et *guardamoria*. Officier auxiliaire du surintendant (*superintendente*), le *guarda-mor* des terres et des eaux minérales, était responsable de la distribution des terrains aurifères (*datas minerais*). Les clauses du *regimento* de 1702 étaient adaptées à l'extraction minière d'alluvion. Par conséquent, le partage des *datas* prenait seulement en considération la répartition des terres en bord de rivière, sur les lieux où les Paulistes avaient découvert les premiers gisements aurifères.

Très tôt, les explorations se développèrent à flanc et dans les montagnes, où les usages des eaux déviées impliquaient un processus de maîtrise d'un élément naturel, même pendant les périodes de pluie, à cause des risques d'inondations. Sa maîtrise par déviation, acheminement et stockage puis son instrumentalisation en tant que « service » sont des étapes qui contribuèrent à la prise de contrôle progressive du patrimoine hydrique de la région par les nouveaux colons. Un premier réseau hydraulique – système d'adduction de longues distances (*canais, rego*), citernes (*tanques*), moulins (*engenhos*), roues (*rosários*), système de traitement de la boue aurifère (*mundeuís*) – fut mis en place et permit la distinction entre les terres exploitées par les entrepreneurs qui utilisaient le *serviço das águas* et les terres domaniales, communes, qui n'étaient la propriété de personne. Dès lors, les mineurs, également usagers des eaux et propriétaires fonciers, participèrent activement au processus de territorialisation de la région minière. À partir de la promulgation de la *provisão das águas* (1720), les *serviços das águas minerais* furent ainsi attribués par les *guardasmores* aux mineurs (individuellement ou par groupes) en termes de concessions de terres et d'eaux (*datas de terras e águas minerais*) et ce, en fonction du nombre d'esclaves en activité par portion de terres (Carles 2016, 158-196).

Dans ce contexte compétitif entre mineurs, de nouvelles formes de gestion collective de l'eau apparurent, avec les sociétés de mineurs (Andrade 2013, 382-413), dans un monde où les relations sociales étaient fondées sur les accords à l'amiable, sur le crédit et les dettes (Santos 2006, 491-498 ; Pereira et Borges 2010, 105-129). Le crédit sur les « *serviços de mineração* » était une pratique courante au sein de l'économie minière où la circulation de capitaux était officiellement réduite à partir de 1719 avec l'interdiction de circulation de l'or en poudre. Le crédit représentait un moyen d'acquisition de biens (terre, esclave) et de l'utilisation de l'eau même pour les individus de condition modeste. Cette opération consistait à mettre des associés/travailleurs subalternes, affranchis ou sur la voie de l'affranchissement (Andrade 2006, 315), à disposition des terres et/ou les *serviços das águas*. Ceux-ci s'engageaient à récompenser le créancier à la mesure des

bénéfices aurifères réalisés. En cas de pénurie, le *serviço das águas* devenait probablement plus cher, ce qui entraînait sa commercialisation à des prix exorbitants comme le relate la *provisão das águas*. Les travailleurs qui bénéficiaient de portions de terres et d'eau du propriétaire devaient le rétribuer en lui versant un pourcentage de l'or extrait (Carles 2016, 177-184).

Les liens d'amitié et de clientélisme au sein de la société minière représentaient une dimension importante du partage de l'eau. Certains Paulistes eurent même recours aux nouveaux investisseurs (puissants hommes d'affaire qui cumulaient souvent plusieurs activités avec l'exploitation minière) afin de maintenir en activité leurs exploitations grâce aux *serviços* et de garantir un meilleur rendement de cette entreprise (Andrade 2008, 293). Avec les accords à l'amiable, le système des sociétés et de crédit sur les *serviços* s'implantait dans le contexte des grandes exploitations des *Minas Gerais*. Les mariages entre filles de riches Paulistes avec des commerçants originaires du Portugal, courants, renforçaient le patrimoine économique des premiers découvreurs par les liens familiaux, créant des « dynasties » de grands propriétaires qui gardaient un monopole sur l'activité minière (Andrade 2008, 276-277).

Ainsi, des systèmes génériques ou singuliers de gestion, individuel ou collectif, se développaient et s'adaptaient aux particularismes locaux en fonction du rendement de chaque exploitant. Aux termes de la *provisão das águas*, la répartition effective des eaux minérales entre chercheurs faisait que tous pratiquent leur mode d'exploration tout en étant imposables. Dès lors, les autorités métropolitaines cherchèrent à systématiser le prélèvement du *quinto* quelles que fussent les méthodes des mineurs. Cependant, le caractère original des sociétés et des formes de servitudes ainsi que du crédit sur les *serviços de mineração* (terres, eaux, main-d'œuvre) propres au contexte des mines brésiliennes tendaient à soumettre les chercheurs plus modestes aux grands exploitants, véritables gestionnaires de la ressource malgré la nouvelle réglementation.

Par ailleurs, au cours du *serviço*, l'eau devint une force de production de même que la main-d'œuvre en majorité servile. Citons l'exemple du chapelet à caisson incliné qui, pour fonctionner, requérait la force d'au moins 50 esclaves, soit l'équivalent de la force de rotation d'une machine hydraulique (Ferrand 1894, 30). Vers 1760, le *serviço de mineração* d'une zone d'exploitation située dans la paroisse de Sumidouro réunissait 130 esclaves pour l'utilisation d'une machine hydraulique (*rosário*) (Andrade et Resende 2013, 399). Dès lors, la ressource représentait avec les esclaves un capital essentiel pour obtenir davantage de profits sur la production en or. Cette triade eau/esclaves/or au sein des rouages de la production minière rythma, dès les découvertes d'or alluvionnaire, les étapes d'élaboration des réglementations établies sur le territoire de la future capitainerie des *Minas Gerais*. Puisque l'or avait une valeur intrinsèque par nature et une valeur stable à l'échelle internationale, les usages de l'eau dans les mines relevaient d'enjeux considérables au-delà de la région minière pour la Couronne portugaise. Ce phénomène de capitalisation de l'eau est spécifique au contexte minier (Carles 2016, Part. II).

L'eau dans la ville

Au même moment, dans le centre urbain qui se développait, l'eau passa au premier plan, dès le premier quart du XVIII^e siècle. Financés par les recettes publiques, la construction, l'entretien et les réparations des systèmes d'adduction et de distribution de l'eau à Vila Rica relevaient, le plus souvent, de la responsabilité municipale, selon le modèle métropolitain de gestion des eaux urbaines (Carles 2016). Le territoire soumis au contrôle municipal comprenait : le patrimoine foncier municipal (*rossio*) et les terres en périphérie du centre urbain qui lui étaient rattachées (*termo*) (Carles 2014, 18-30 ; Carles 2016, Part. II ; Carles 2016). Au moins vingt-trois fontaines, 7 *fontes* et 16 *chafarizes*, furent construites grâce aux fonds publics au cours du XVIII^e siècle et au début du siècle suivant, sur le territoire du noyau urbain de Vila Rica. Ce dernier englobait deux paroisses, anciens établissements stables de dimension variable (*arraiais*), celui de l'église du Pilar (Ouro Preto) et celui de l'église d'Antônio Dias. Dans le lexique des fontaines portugaises de l'espace colonial, les *chafarizes* et les *fontes* se distinguent de la grande diversité des points de distribution d'eau potable en ville en fonction des usages plus ou moins polluants : bouche ou sortie d'eau (*bica*), bassin (*tanque*), bassin pour les lavandières (*tanque das lavadeiras/lavradoras, lavatório*), abreuvoir (*bebedouros*). Dans la capitainerie des Minas Gerais, un *chafariz* désigne une fontaine publique murale dotée d'une dimension esthétique.

Les investissements municipaux pour la gestion de l'eau furent à la mesure de l'opulence économique de la ville et des ambitions politiques locales. Il faut noter que le coût de la construction des fontaines était bien plus élevé aux *Minas Gerais* qu'en métropole (Oliveira 2011, 3-60). En ce sens, le conseil municipal de Vila Rica fit des dépenses démesurées pour cette entreprise. Le *chafariz ao pé da ponte* de Antônio Dias (Carvalho 1950, 149) construit en huit mois et dont le plan avait été réalisé par le maître-d'œuvre royal Manoel Francisco Lisboa, fut terminé le 11 décembre 1758 (fig. 3). Le coût de ce *chafariz* qui s'élevait à 1 160 000 *réis* (payé en deux versements) représenta, comme celui du *chafariz da Praça*, une des sommes les plus importantes dépensées à Vila Rica pour la construction d'une fontaine. Pour donner une échelle de grandeur, la valeur d'un homme esclave âgé de 15 à 40 ans fort et en bonne santé, marchandise onéreuse très précieuse dans les *Minas Gerais*, était d'environ 275 mille *réis* en 1745 (Bergard 1999, 164-165). Le coût de construction du *chafariz* de la place équivalait donc à environ six esclaves de cette qualité.

La somme totale des dépenses faites à Mariana (cité épiscopale voisine) pour la construction du réseau hydraulique entre 1745 et 1800 (7:907\$049 *réis*, soit 7 millions (*contos*) neuf cent sept mille et quarante-neuf *réis*) – période durant laquelle huit fontaines furent élevées (Tedeschi 2011, 127-134, 157) – était l'équivalent de 5 fois le coût de construction de la seule fontaine de la place à Vila Rica. Sans tenir compte du coût de l'élévation des fontaines à Rio de Janeiro, les dépenses pour la construction de l'aqueduc *da Carioca*, qui dura cinquante années, furent de 600 000 *cruzados*

(Corrêa Magalhães 1935, 16, 17), soit 288:000\$000 *réis*, presque l'équivalent de l'ensemble des recettes municipales à Vila Rica entre 1726 et 1760 (312:960\$260 *réis*) (Silva 2007, 46).

Entre 1740 et 1760, Vila Rica consacra 12:376\$566 *réis* à l'ensemble des travaux hydrauliques. Les dépenses pour l'ensemble des œuvres publiques, comprenant les résidences et palais, les ponts, les fontaines, le pavement des rues, atteignirent plus de 45% de la valeur des recettes municipales en 1741, 1744, 1745, 1755 et 1758 (Silva 2007, 58-59). Au cours de cette période, les valeurs de prélèvement de l'impôt sur la production en or (le *quinto*) furent les plus importantes. Ainsi, les fontaines les plus belles et les plus coûteuses furent construites alors que la population urbaine atteignait un maximum de près de 15 000 âmes (Carles 2016, Chap.2).

À cette époque, l'efficacité des infrastructures hydrauliques et leur aspect symbolique dans les villes de l'Amérique portugaise présentaient des similitudes avec les formes de représentation de l'architecture publique de l'eau en métropole, au moment où le programme titanesque des *Águas Livres* était lancé à Lisbonne. Au cours du siècle des Lumières, les villes européennes se conformèrent avec la même ferveur au besoin de modernisation et d'amplification de l'hydraulique publique afin de remédier aux problèmes générés par la poussée démographique et l'augmentation des besoins en eau. De fait, dans les années 1730, l'élan de perfectionnement des techniques de ravitaillement en eau et la dimension esthétique des ouvrages architecturaux se propagèrent bien au-delà de l'Atlantique jusque dans l'intérieur des terres de l'Amérique portugaise. L'histoire de l'eau dans les villes minières révèle ce phénomène de transfert du modèle métropolitain de gestion des eaux urbaines (Carles 2016, Chap.2).

À la fois utile et symbolique, la fontaine distribue l'eau potable à la population et incarne la volonté des autorités d'offrir ce bénéfice au public. Véritables supports d'apparat du programme des eaux urbaines, les fontaines servirent à vanter la maîtrise de la ressource par les autorités municipales. Dès lors, ce triomphe doit être analysé de 1715 (construction de la canalisation du palais du gouverneur) à 1806. Il renvoie à la réputation que la ville minière souhaitait diffuser et maintenir sous forme d'idéal. Ainsi, la fontaine est un objet, un lieu et un instrument politique.

La plupart des fontaines implantées sur les axes principaux, où se trouvaient les *passos* (stations du chemin de croix), bornait également les itinéraires des processions lors des nombreuses fêtes religieuses à Vila Rica. La fontaine du *Passo de Antônio Dias* fait front à ce dernier (vid. fig. 3). Le *chafariz de Ouro Preto*, tout comme la chapelle *Senhor do Bonfim* (Seigneur de la Bonne Fin), se trouve sur la voie qui reliait l'Église de Nossa Senhora do Rosário dos Homens Pretos (Notre Dame du Rosaire des Hommes Noirs) à l'église mère du Pilar. Chaque année, l'itinéraire de la procession du *Corpus Christi* (Fête de Dieu) avait lieu dans l'une des deux paroisses, Pilar et Antônio Dias. À Diamantina, le principal *chafariz* était situé sur le Largo do Rosário (square du Rosaire), proche de la chapelle de Nossa Senhora do Rosário dos Pretos, où se déroulait tous les ans, en plus des



3 Chafariz do Passo de Antônio Dias, 1752.
Photo credit: M. Carles, 2010.



4 Chafariz de São José ou dos Contos, José Domingues Veiga, à Vila Rica, 1745.
Photo credit: M. Carles, 2010.

fêtes du calendrier liturgique, la fête de couronnement du roi Congo (*festa de coroação de rei Congo*) (Silva 2008, 151-152).

À Vila Rica, les fontaines furent élevées d'après le modèle des frontispices des édifices religieux. Ce modèle de façade affichait une certaine sobriété architecturale qui, cependant, n'exclut pas l'existence de détails sculptés (Carles 2016, 110-114). L'architecture des fontaines ne relevait pas d'un programme iconographique mais elle possédait une dimension esthétique et montrait les qualités des eaux municipales qui se devaient d'être pérennes (en abondance), salubres (pures) et gratuites (pour tous). Trois exemples de fontaines construites au XVIII^e siècle incarnent bien cette double fonction. Les *Chafarizes de São José* (fig. 4), *do passo de Antônio Dias* (vid. fig. 3) et *do Ouro Preto* sont ornements de motifs hybrides (mêlant motifs végétaux, créatures animales, marines et fantastiques) et sont flanqués d'une épigramme sur la partie du couronnement de l'élévation.

FONTAINES	INSCRIPTIONS
<i>Chafariz de São José ou dos Contos (1744)</i>	« Is quae portatum cole gens pleno ore senatum secure ut sitis nam facit ille sitis. 1760 » (Rodrigues 1990, 52) Trad. : « Vous qui êtes assoiffés et qui buvez de cette eau, louez le sénat [les membres du conseil municipal], car c'est lui qui étanche votre soif »
<i>Chafariz do Passo de Antonio Dias (1752)</i>	« Gens quanta bibat tot in annos gv regnos aqua suppeditur. 1752 » (Rodrigues 1990, 54) Trad. : « Que boive autant de monde qu'il est possible pendant les années innombrables où l'eau sera fournie en abondance »
<i>Chafariz de Ouro Preto ou da Glória (1752)</i>	« O senado da Câmara vela por nós, ama a abundancia, constroi tanques d'água corrente, mata a sede » (Alencar 1987) Trad. : « Le <i>Senado da Câmara</i> [les membres du conseil municipal] veille sur nous, aime l'abondance, construit des bassins d'eau courante, étanche la soif »

Les installations hydrauliques à Vila Rica furent remarquables à l'échelle de la capitainerie et de la colonie, compte-tenu du nombre et de la qualité sociale de ses habitants dont la majorité était encore, dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, composée d'afro-descendants. Ceci questionne la portée du discours rhétorique des fontaines. Pourquoi s'adresser avec des épigrammes à une population – dont « l'érudition en latin » était toute relative d'après le voyageur anglais Richard Francis Burton au XIX^e siècle (Bandeira s.d., 40) – et dont la plus grande partie était de couleur et probablement en grande partie analphabète ? Il semble que cela ait davantage relevé d'une pratique antique héritée des paradigmes européens d'hydraulique publique transplantée dans l'espace colonial. En effet, la référence aux modèles métropolitains représentait un schéma de glorification reproduit à l'échelle locale dans la ville minière.

En outre, la fontaine est un lieu où les activités périodiques et fixes se déroulaient à proximité et dynamisaient l'économie locale. La politique des eaux du domaine public, avec notamment l'implantation des fontaines dans le noyau urbain, représentait un enjeu fondamental pour les habitants et pour la ville du point de vue spatial tout comme du point de vue économique. Le liquide ne facilitait pas seulement la production agro-pastorale ; sa présence en ville était très favorable au développement d'activités urbaines telles que l'artisanat. Les fontaines représentaient donc des centres de polarisation socio-économique de premier plan grâce aux échanges et aux contacts entre divers usagers. La qualité du service, préservée grâce aux interventions d'agents auxiliaires de la municipalité, devait aussi favoriser les activités qui rythmaient l'économie locale.

Les années 1730 sont d'ailleurs révélatrices de la multiplication des points de distribution d'eau potable dans le maillage urbain, lorsque les mesures prises par la municipalité de Vila Rica ont cherché à faciliter le ravitaillement de la population et à stimuler le petit commerce. Au-delà de la volonté municipale de limiter les phases d'inflation et d'éviter les périodes de pénurie en denrées alimentaires, l'objectif consistait en un meilleur contrôle de l'étalonnage des poids et mesures et du prix des marchandises, en maintenant des valeurs raisonnables.

Ainsi, l'élévation de fontaines dans le centre urbain était un indice du dynamisme économique urbain, différent selon les quartiers. Comme les points de distribution d'eau potable étaient implantés dans les zones de polarisation socio-économique de premier plan, le choix stratégique de l'emplacement des belles fontaines publiques impliquait une importante valorisation spatiale des places, des rues, de quartiers, de faubourgs (Carles 2016, 278-310).

La fontaine est un lieu de rencontre pour les usagers. Des hommes, des femmes, des enfants, des individus libres, affranchis et esclaves, blancs, métis et noirs s'y réunissaient. Parmi les usagers quotidiens des fontaines publiques, la main-d'œuvre servile ou affranchie servait de porteurs d'eau (*aguadeiros*). Cette profession était, semble-t-il, rémunérée dans d'autres villes coloniales et métropolitaines à la même époque (Carles 2016, 283-286).

Dans le centre-ville de Vila Rica ainsi que dans les quartiers périphériques, où l'activité minière était encore développée au début du XIX^e siècle, les points d'eau représentaient plutôt un univers de femmes avec une majorité d'afro-descendantes (libres et esclaves). D'après les sources consultées et en fonction du profil de la population de la paroisse *Antônio Dias*, qui était la zone urbaine la plus alimentée en eau potable, les dix fontaines publiques qui fonctionnaient dans la seconde moitié du XVIII^e siècle devaient être dans la journée un haut lieu de rencontre des femmes (Carles 2016, *PhD diss.*, 283-310). La place d'*Antônio Dias* était alimentée par la fontaine à quatre bouches du même nom, la plus grande de Vila Rica, monumentalisée en 1758 (fig. 5) et localisée au bout du pont d'*Antônio Dias*, c'est-à-dire sur l'axe principal qui traversait le centre urbain, à la limite entre le quartier haut de *Padre Faria* et celui appelé des Paulistes.

Les réglementations dictées dans les *posturas* concernent les métiers féminins liés à l'usage de l'eau, entre autres les nombreuses lavandières de couleur. Les corvées de lavage semblent avoir été réservées, aux Noires et aux Mulâtres. Les décrets municipaux de Vila Rica ne stipulent pas d'horaires de travail pour les lavandières, qui pouvaient aussi assurer la fonction de blanchisseuse à une époque où la propreté du corps était reflétée par la blancheur des vêtements (Vigarelo 1985, 60). Ces activités requéraient une certaine force physique et prenaient souvent la journée.

Dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, les fontaines publiques de Vila Rica se trouvaient ainsi dans les quartiers d'activités marchandes et artisanales, où la population féminine se concentrait pendant la journée. C'était le cas dans la paroisse d'*Antônio Dias*,



5 Chafariz da Praça de Antônio Dias ou de Marília de Dircéu, Manoel Francisco Lisboa auteur du risco, à Vila Rica, 1758. Photo credit: M. Carles, 2010.

où de nombreux négociants et des célibataires commerçants métisses (Campos 2007, 48-50) y résidaient et la prostitution y était courante. On remarquera qu'une grande majorité des plaintes des habitants d'*Antônio Dias* au sujet de l'insécurité et du manque d'eau qui avaient été enregistrées par la *câmara*, concernait le *Alto da Cruz* et *Padre Faria* (Carles 2016, 259-262). Ensuite, les nouvelles implantations de fontaines en ville sont situées surtout dans les nouveaux quartiers : *Cabeças* (*chafarizes das cabeças*, 1769, et de la rue du Moulin (*Mohaji*), 1799) et *Taquaral* (*chafarizes de Taquaral*, 1794, et *das Águas Ferreas*, 1806). Elles sont autant de preuves des besoins grandissant en eau potable des habitants et de la précarité de certains d'entre eux à Vila Rica. L'évêque de Mariana, choqué par l'extrême pauvreté de la population minière, fléau qui n'épargna aucune couche de la société, quels que fussent le genre et la couleur des individus (Figueiredo 1993, 84-85)³, remarque que c'étaient surtout les Noirs, affranchis et libres, qui naissaient dans la misère (Souza 1990, 144).

3 Les enfants sont absents dans l'ensemble des sources que nous avons consultées pourtant ils étaient présents dans les rues, fort misérables. Ils représentaient probablement une partie importante des usagers des fontaines. Il était même du ressort de la municipalité de Vila Rica de leur trouver des parents adoptifs moyennant un salaire de 24 octaves d'or par an.

La fontaine est également un lieu d'interdits. Dans un souci d'hygiène publique, pour préserver la qualité de l'eau des fontaines et la sécurité, la municipalité imposait des règles aux usagers.

L'attention portée à la salubrité de l'eau des fontaines était apparue dès les années 1730 d'après les Livres des *posturas*. Les normes juridiques rédigées étaient applicables sur l'ensemble du territoire de la ville minière. Une réglementation d'usage des fontaines, proclamée en 1738 et rappelée tout au long du XVIII^e siècle par le biais d'édits, interdisait à tous les usagers d'y laver quoi que ce fût sous peine d'une amende de deux octaves d'or⁴. Selon la délibération municipale du 19 mars 1741, les individus surpris en train de laver quelque chose dans les fontaines seraient incarcérés et devraient payer une taxe de six octaves d'or⁵. Le règlement de 1738 fut à nouveau dicté dans les livres des *posturas* en 1761. L'activité des lavandières et le lavage par quiconque de tout type de « choses immondes », matières polluantes, dans les fontaines étaient ainsi réglementés et interdits en ville, tout comme la circulation des porcs⁶.

Par ailleurs, les interdits aux fontaines tendaient à limiter l'insécurité dans l'espace public (Carles 2016, Chap. 7). Les activités qui s'étaient développées grâce aux fontaines publiques dans la ville minière ainsi que celles liées à l'administration et à la surveillance du service public favorisaient les rencontres autant que les disputes entre les usagers. La fontaine publique était donc un lieu de sociabilité et de discorde. Les altercations entre usagers des fontaines des villes minières brésiliennes survenaient surtout aux heures diurnes de fonctionnement des activités urbaines. Aux heures considérées comme les plus dangereuses, où l'on craignait les évasions et les révoltes d'esclaves, les milices parcouraient la ville minière (Anastasia 1998; Anastasia 2005).

Les autorités civiles redoutaient que les fontaines devinssent des lieux de complots ou d'organisation d'évasion d'esclaves, puisqu'il s'agissait de lieux quotidiens de rassemblement de la population noire. À une époque où la formation de camps d'esclaves fugitifs (*quilombos*) se produisait régulièrement, la population de colons portugais, minoritaire face au nombre d'afro-descendants, craignait les révoltes d'esclaves. C'est pourquoi les règlements et les agents de surveillance auxiliaires de la municipalité et militaires surveillaient l'espace public sous l'autorité du gouverneur. La peur inspirée aux colons par ces lieux propices à l'organisation de fugues ou de rébellion impliqua même des modifications de disposition spatiale : les étals de ventes étaient de plus en plus installés vers l'extérieur des marchés afin de réduire l'espace de cohabitation à l'intérieur (Figueiredo 2004, 169).

Les fontaines étaient, de fait, l'objet de réglementation. Dans un ban municipal publié en août 1768 (Cintra 1967, 65), il fut même interdit aux Noirs de jouer dans les

4 APM-CMOP, cód. 10 (1er mars 1738), f. 17v.

5 APM-CMOP, cód. 42 (19 mars 1741), f. 25.

6 APM-CMOP, cód. 99 (21 janvier 1775), f. 235v.

fontaines de São João del Rei, sous peine d'être fouettés. Cette interdiction permettait de limiter la concentration d'individus de couleur et de mauvaise réputation dans les endroits phares du centre urbain. Ce genre de règlement n'était pas propre au monde colonial. Dans la Rome baroque, les jeux de cartes et autres étaient également interdits près des fontaines ornementales au cœur des espaces urbains les plus prestigieux (Wenworth Rinne 2010, 156).

L'insécurité près de la fontaine de la paroisse *Antônio Dias* de Vila Rica ne cessait d'inquiéter les habitants de *Vira Saia* et du *Piçarão* (sur le chemin de *Padre Faria*). Ces derniers adressèrent alors une réclamation à la municipalité pour signaler des troubles survenus en 1757. Selon leur témoignage, de violentes escarmouches entre les habitants de *Padre Faria* causèrent même la mort de plusieurs personnes. Quelques mois plus tard, la construction d'une nouvelle fontaine représentait d'une certaine manière une solution pour éviter les querelles, car elle augmentait la capacité du réseau hydraulique quartier par quartier. Certaines zones, dont celle proche du quartier de *Padre Faria*, étaient mal ravitaillées en eau par le service public de la ville. C'est probablement une des raisons pour lesquelles les habitants de ce quartier allaient puiser de l'eau dans un quartier proche. De plus, les Noirs de *Padre Faria* étaient probablement poussés à chercher l'eau à la fontaine d'*Antônio Dias* car son accès était d'autant plus facile que leur quartier comportait des dénivelés incroyablement abrupts. Depuis la place d'*Antônio Dias*, on prendra l'exemple de la rue en direction de l'ancienne église du Rosário (aujourd'hui l'église de Santa Efigênia). Les usagers des fontaines optaient probablement pour le chemin le plus commode, en contournant les collines.

D'après les plaintes enregistrées dans les livres des querelles (*livro de querelas*) de Vila Rica, des rixes entre femmes, des viols et des meurtres avaient lieu aux points de distribution d'eau dans les quartiers en périphérie du centre urbain. Le profil social des habitants dans ces quartiers était parfois très hétérogène : Noirs, Métis, Blancs parmi lesquels des Portugais très modestes (Carles 2016, 290-292).

La municipalité ne semblait ni en mesure d'assurer la construction d'un réseau hydraulique étendu payé par les dépenses publiques, ni capable d'imposer des règles de sécurité entre usagers des points d'eau dans les zones plus éloignées du centre urbain. C'est seulement en cas de litige et si les plaignants le souhaitaient que l'affaire était amenée en justice après l'accord d'un juge. Les agents de surveillance en activité dans les quartiers d'*Antônio Dias* et d'*Ouro Preto* ne l'étaient pas dans les zones d'habitation pauvres et plus tardives, à la fin du XVIII^e siècle et au début du XIX^e siècle. Par conséquent, le domaine territorial qui bénéficiait de l'intervention municipale relative au programme des eaux publiques semble avoir été limité au noyau urbain. Il ne couvrait pas les périphéries du chef-lieu Vila Rica.

Enfin, La fontaine est un instrument politique. À partir des années 1730, la *Câmara* municipale améliora le service public de distribution d'eau potable en ville. L'architecture des fontaines publiques incarnait cet acte civilisateur comme une image de propagande. La fontaine, objet utile et beau, véhiculait une image de commodité et d'ostentation de la ville minière coloniale. Ce message promouvait donc les qualités des eaux (pérennes, salubres, gratuites) d'une ville devenue digne du statut urbain.

Il faut souligner que, d'un côté, le nombre de fontaines par habitant était important à Vila Rica comparativement à d'autres villes de la région minière et de la colonie. D'un autre côté, la quantité d'eau distribuée par les fontaines de Vila Rica était parfois bien inférieure à celle des bouches de certaines fontaines monumentales, coloniales (Rio de Janeiro, Mariana par exemple) et métropolitaines (Lisbonne, Porto). À la fin du XVIII^e siècle, le nombre de fontaines à Rio de Janeiro était inférieur à la multitude de points de distribution d'eau à Vila Rica. Cependant, la fontaine da Carioca était équipée à elle seule de vingt-et-une bouches ! Par conséquent, le rôle des porteurs d'eau était essentiel pour distribuer les barils d'eau dans la capitale de la colonie. L'importance du débit total des fontaines publiques de Vila Rica est donc à nuancer.

Les fontaines avec leurs épigrammes étaient des *locoi* dans l'espace public. Les revendications d'une certaine autonomie politique et d'une population « vertueuse » digne de cette politique des eaux pérennes, salubres et gratuites relevaient d'ambitions politiques et d'enjeux économiques qui dépassaient certainement l'échelle locale. Ainsi, le langage manifesté par l'architecture des fontaines le corrélait avec un monde des tropiques urbanisé, civilisé selon les codes européens, tout en restant très original. La présence des fontaines marqua, avec des signes de reconnaissances culturels et d'empreintes d'appropriation du territoire par les Portugais, une des villes les plus importantes de la capitainerie au rayonnement économique considérable à l'échelle de la colonie. L'érection des fontaines fut une étape fondamentale de matérialisation de l'espace public en imposant la présence visible des pouvoirs éditaires au moyen des inscriptions qui faisaient leur éloge. En somme, le pouvoir municipal était glorifié comme autorité civilisatrice.

Parmi les protagonistes présents dans les inscriptions (les autorités civiles et la population), le monarque est totalement absent. Si dans d'autres centres urbains miniers la couronne est quasi omniprésente dans la partie supérieure pyramidale du couronnement des fontaines – *chafariz da Praça do Carmo* à São João del Rei, 1746, *chafariz de São José das Botas* à São José (aujourd'hui Tiradentes), 1749 –, les images ostentatoires du pouvoir de João V et celles de José I n'occupent aucune place représentative au sein du théâtre hydraulique à Vila Rica. En revanche, la promotion de l'image de la municipalité est bien façonnée selon les modes de rhétorique politico-théologique des fontaines dans les villes métropolitaines. Ainsi, les eaux offertes par la municipalité devenaient un don qui se dotait d'une dimension sacralisée, d'autant que les inscriptions des fontaines à Vila Rica renvoient à la tradition biblique des « eaux vives » : « Que celui qui a soif vienne. Que celui qui veut de l'eau de la vie la reçoive gratuitement » (*Apocalypse*, XXII, 17). Les

eaux maîtrisées se distinguent aussi des eaux dévastatrices et indomptables, symboles de mort dans les textes bibliques.

Ces épigrammes ne sont pas sans rappeler l'épisode de la Samaritaine, dans lequel le liquide symbolise l'eau vive qui renvoie au corps martyrisé du Christ et, par extension, au sang qu'il a versé (*Évangile selon St Jean*, IV, 13-15). Le moment où le fidèle boit de cette eau est une étape de rénovation des forces physiques et spirituelles qui marque la fin des douleurs et symbolise simultanément la résurrection d'une nouvelle vie. En effet, trois caractéristiques sont attribuées à l'eau vive dans la symbolique chrétienne : la source de vie, le moyen de purification de l'âme et du corps, le centre de régénérescence qui permet de se racheter du péché. Comme Dieu, source de vie qui étanche la soif de ses fidèles, la municipalité étanche la soif de la population qui se voit donc vouée à « louer le sénat ». Le terme « louer » manifeste une forme d'oraison qui renforce la dimension sacrée du service public.

La configuration du corps urbain des villes coloniales selon le principe de *decoro* fut inhérente à la dynamique de colonisation. Cette tendance à intégrer des *locoi* dans le maillage urbain se manifesta à travers la politique d'implantation des fontaines et par la reprise de la rhétorique du *belo eficaz*, l'art beau et utile à la fois. Le *decoro* servit également à entretenir l'emphase du programme de persuasion du Baroque tardif dans l'Amérique portugaise (Hansen 2001, 180-189 ; Bastos 2007, 27-54 ; Bastos 2013, 2014). Ces images furent à l'origine de la création d'une bonne réputation des autorités locales qui offraient l'eau potable à la population de la ville minière.

Les enjeux des eaux

Comprendre les enjeux des eaux, tout au long de la période étudiée et à différentes échelles, c'est saisir l'évolution des enjeux d'usages et d'appropriation du liquide. Dans un contexte de territorialisation du *sertão* brésilien, il importe de comprendre quelles étaient les normes de partage des eaux et quels agents locaux participaient à leur élaboration et étaient chargés de leur institutionnalisation.

L'eau existait en abondance dans la région minière mais elle était mal répartie. Car, si un individu ou un groupe faisait un usage privé de l'eau, c'était au détriment d'autres individus. Comme différents usages rendaient le partage complexe, la lutte pour l'eau augmenta dans les mines dès les premières décennies du XVIII^e siècle et jusque dans les années 1760, avec l'épuisement des filons aurifères faciles d'accès dans la roche.

Les premières lois définies par le *regimento* concernaient les modes d'appropriation, d'usage puis de partage des terres en bord de rives et des rivières chargées en or (Antonil 2007, 232). Pour limiter les conflits et les désordres causés par les découvertes minières dans les rivières puis dans les aires de gisements à flanc et au sommet des montagnes, le *regimento* réglementaient le partage des eaux et stipulaient les fonctions de l'institution qui en était responsable : la *guardamoria*.

Si les explorations dans les rivières aurifères et diamantifères étaient autorisées, elles étaient étroitement réglementées par les autorités métropolitaines. Des agents locaux

appliquaient ces normes mieux précisées depuis 1702, et redéfinies en 1734, dans la délimitation de la zone de gisements diamantifères de la Capitainerie des Minas Gerais (*Demarcação Diamantina*) (Fonseca 2003, 183-184).

Rappelons-le, la conséquence directe du partage concurrentiel des eaux déviées et utilisées en tant que *serviço*, fut l'enrichissement des plus puissants entrepreneurs qui en faisaient un usage au détriment des autres mineurs. Nombre de ces derniers étaient contraints d'abandonner leurs *lavrás* ou d'acheter le « service de l'eau » à des prix exorbitants. Les exploitants qui géraient les ressources hydriques détenaient ainsi le véritable pouvoir. Avec le développement désordonné d'explorations dans les montagnes entre Vila Rica et Vila do Carmo (future Mariana), les conflits d'usage pour la ressource naturelle s'envenimèrent au fur et à mesure que les déséquilibres de répartition causés par le partage concurrentiel de l'eau s'accroissaient. Dans ce contexte de litiges une règle fut dictée par ordre royal le 24 février 1720 (*provisão das águas*) (*Revista do Arquivo Público Mineiro* I 4, 692-694)⁸, quelques mois avant la création de la capitainerie des *Minas Gerais* qui devint alors indépendante de celle de São Paulo le 12 septembre 1720.

Afin de combattre les abus, de limiter les inégalités, de contenir le pouvoir des puissants entrepreneurs (également propriétaires des terres, des eaux et des esclaves), la promulgation de l'*aditamento ao regimento* était combinée à la mise en place de la *capitação* en 1736. En effaçant l'or des mécanismes de la fiscalité, la Couronne recentrait ses intérêts sur une richesse sociale essentielle : les esclaves. Dès lors, le coût d'usage des eaux minérales mises au profit de la production en or se trouvait fixé à partir du nombre d'esclaves requis pour faire fonctionner les machines hydrauliques ou pour trier les pépites. La valeur économique de l'eau (facteur de production) relevait donc du prix du travail servile. Les propriétaires d'engins hydrauliques (entrepreneurs ou sociétés de mineurs) qui fonctionnaient grâce à la force servile, seraient très touchés par cet impôt les années de faible productivité en or (Carles 2016, Part. II).

Les autorités qui intervenaient dans les conflits d'intérêts de gestion de l'eau dépendaient des protagonistes impliqués. Il arrivait que la Couronne fût l'arbitre en dernier recours. Le problème central relevait de l'appropriation de l'eau en fonction des usages.

L'instrumentalisation du droit impliquée dans la gestion des ressources hydriques (maîtrise technique, usages, partage) présupposait alors une conciliation entre intérêts « publics » et intérêts « privés ». Ainsi, un droit des eaux ou des droits de l'eau se sont constitués en fonction de l'évolution des enjeux socio-économiques d'usages des eaux domaniales. Parmi l'éventail des régimes juridiques des eaux dans la capitainerie des *Minas Gerais*, on distingue d'une part des rivières chargées en minerais précieux, « rivières aurifères » (*ribeiras auríferas* 1702), « rivières diamantifères » (*ribeiras diamantíferas* 1734) et d'autre part, des concessions d'eaux réparties entre mineurs pour qu'ils pussent mener à bien les travaux d'exploration, « eaux minérales » (*águas minerais*)

8 Provisão du 24 février 1720. 1896.

ou « eaux aurifères » (*águas auríferas* 1720) (Carles 2013 ; Carles 2016). En ville, les eaux que nous appelons « eaux publiques » ou « eaux municipales » étaient sous la dépendance des autorités municipales qui s’y référaient simplement par le terme *água*, par exemple dans les actes du conseil municipal (*termos de vereações*) ou dans les termes d’adjudication de construction du réseau hydraulique (*termos de arrematação*) (Carles 2016, Chap. 3).

Dans le temps et dans l’espace, les compétences des juridictions risquaient fort de se chevaucher en divers points lors de résolution de conflits d’appropriation, d’usage et de partage des eaux. La délimitation des aires de compétence des juridictions dans la région des mines en phase de territorialisation était en effet mal définie. Les sources manuscrites témoignent des rivalités entre les juridictions des eaux dans les *Minas Gerais* et relatent les décisions métropolitaines en guise de résolution de conflits. Elles se trouvent dans les Archives Historiques d’Outremer à Lisbonne (*Arquivo Histórico Ultramarino*). En réalité, les affaires qui remontaient jusqu’en métropole et qui nécessitaient une consultation du roi avec l’organe politique responsable de l’espace colonial étaient transmises au *Conselho Ultramarino* depuis 1642 et au *Secretaria da Marinha e do Ultramar* à partir de 1736. La périodisation des documents qui font foi de ces échanges (*consultas* du *Conselho* et documents rédigés par la *Secretária*) représente un instrument d’analyse sur l’évolution de la législation et celles des institutions. Elle permet de saisir les réactions métropolitaines par rapport aux chevauchements des juridictions, à travers les décisions prises concernant les normes de gestion de l’eau (Carles 2016, 185-214).

Malgré les réglementations dictées et complétées depuis 1702, quatre problèmes demeuraient sans solution :

- le contournement de la législation par les mineurs ;
- les dysfonctionnements institutionnels (chevauchement entre juridictions et fraudes des *guardas-mores*) ;
- le trafic des eaux et des terres (attribution multiple de la même *data de águas* et falsifications des dates des actes de répartition des terres et des eaux) ;
- les difficultés pour maintenir un système de fiscalité efficace (détournement et fraudes).

En dépit de ces obstacles de gouvernance, la Couronne portugaise devait manœuvrer adroitement afin d’améliorer le processus d’exercice du pouvoir monarchique dans la région des mines.

À partir des années 1720, des dénonciations adressées au roi attestent des fraudes des *guardas-mores* et de nombreuses nominations abusives de *guardas-mores substitutos* auxquelles ils avaient procédé. De telles pratiques frauduleuses favorisaient le trafic des eaux et les désordres de répartition des *datas*. De plus, elles amplifiaient les déséquilibres entre mineurs et, du point de vue métropolitain, diminuaient considérablement

l'efficacité des méthodes de recouvrement de l'impôt sur l'activité minière. Ces abus des *guardas-mores* semblent ainsi avoir aggravé les problèmes inhérents à la politique des eaux minérales déjà mentionnés. Pour atténuer ces abus et ces conflits d'intérêts, la *provisão das águas* édicta en 1720 une nouvelle réglementation. Cinq ans plus tard, de nouveaux agents, le *provedor da fazenda real*⁹ et les *ouvidores*, furent délégués auprès des autorités locales pour intervenir dans le processus de gestion des eaux utilisées aux fins de l'activité minière.

Lors de la répartition des terres aurifères, les *guardas-mores* étaient assistés par les *ouvidores* des *comarcas* des *Minas*. Ces derniers avaient connaissance des appels (*apelações*) et griefs (*agravos*) énoncés dans les correspondances des *guardas-mores* sur les conflits liés à l'extraction minière qui étaient adressées au roi. De plus, les *ouvidores* devaient prendre connaissance de tous les conflits, terribles discordes propres aux terrains irrigués pour les activités agro-pastorales (*sesmarias*) et aux eaux, dont le roi devait par la suite être informé. Grâce à ce mécanisme de gouvernance, la Couronne se voyait informée de l'évolution des intérêts socio-économiques de la gestion de l'eau. De fait, l'intervention de nouveaux pouvoirs directement liés à la métropole et indépendants de la sphère d'influence de la *guardamoria* améliora le contrôle sur l'eau, sur l'or et sur les terres. Toutefois, la pluralité des agents du partage provoqua de nouveaux dysfonctionnements institutionnels en particulier les empiètements entre juridictions des terres et des eaux.

Au-delà des obstacles au bon gouvernement causés par les fraudes des *guardas-mores*, la décision royale du 29 novembre 1734¹⁰ chercha à réformer la législation minière pour mieux répartir les domaines de compétences entre juridictions (*ouvidoria* et *guardamoria*). Il est important de rappeler que la juridiction des *superintendentes* et des *guardas-mores* était indépendante des autres sphères du pouvoir au niveau local, même de celles du gouverneur. L'intervention royale était donc nécessaire en cas de réforme de leurs compétences et, parfois même, indispensable pour résoudre les conflits (ce que stipulait déjà l'ordre royal du 2 mai 1703¹¹) comme pour les nominations de *guardas-mores substitutos* (*RAPM I 4, 683*). Les *ouvidores* avaient pour fonction de rendre compte précisément de tout ce qui s'opposait au bon fonctionnement. Le gouverneur fut ainsi chargé de désigner des enquêteurs chargés de proposer un nouveau règlement des *guardas-mores*. Le nouveau texte fut ensuite validé par le roi. C'est ainsi que fut promulgué l'*aditamento ao regimento* en 1736 qui devait, entre autres, éviter les conflits juridictionnels (*RAPM I 4, 702-704*)¹².

9 *Carta de Antônio Berquó Del Rio, provedor da Fazenda Real, pedindo cópias de capítulos dos Regimentos das Minas e da Provedoria da Fazenda real relativas a sua jurisdição* (2 mai 1725). AHU-CU-11, cx 6 doc 39.

10 « *Sobre o Regimento do Guardamor das Minas Geraes, e vão todos os papeis e copeas q. se acuzao* », AHU-CU-Consultas de Minas Gerais, Registo de Consultas referentes à Capitania de Minas Gerais (1726-1804), cód.244, 67-68.

11 *Carta real* (2 mai 1703), 1896.

12 *Additamento ao Regimento Mineral* (13 mai 1736).

D'après le *regimento* du 29 septembre 1735, l'introduction du nouveau système de taxation par tête d'esclave dans les zones d'exploitation entraîna des modifications institutionnelles et administratives fondamentales dans les *Minas Gerais*. L'Intendance de l'Or (*Intendência do Ouro*)¹³ fut créée alors que le domaine de compétence du gouverneur s'étendait puisqu'il intervenait en l'occurrence dans la politique des eaux. Martinho de Mendonça de Pina e de Proença fut le premier à en tirer les bénéfices. Cette nouvelle méthode de contrôle des richesses préfigurait une reconversion des intérêts métropolitains, portés non plus à l'or, mais à toutes les personnes qui possédaient des Noirs susceptibles d'être imposables. Mais les individus qui ne possédaient pas d'esclave dans les *Minas Gerais* étaient rares, mis à part les déclassés (*desclassificados*), selon l'expression de Laura de Mello e Souza (Souza 1990), et les exclus du partage, c'est-à-dire les mineurs qui ne possédaient pas d'esclave (Carles 2016, 206-221).

Dès les premières décennies de l'histoire des *Minas Gerais*, la gestion des ressources hydriques représentait un enjeu politique considérable à la fois spatial et économique. Des institutions furent ainsi établies dans la capitainerie afin de garantir l'imposition de l'ordre sur le territoire des mines nouvellement conquises, de faciliter l'établissement d'un système de fiscalité efficace sur les richesses minières et de répartir les « terres minérales » et l'eau entre mineurs. Les nouvelles institutions ne provoquèrent pas nécessairement la disparition de celles qui avaient été antérieurement instituées.

Toutefois, des changements survinrent afin d'améliorer l'équilibre du corps politique liés à une nouvelle répartition des pouvoirs entre les autorités locales. La complexité de la société minière et la multiplicité des acteurs (agents politico-administratifs et nouveaux usagers) impliqués dans la gestion des eaux, particulièrement entre 1720 et 1736, obligèrent à préciser les réglementations et à mieux définir les domaines de compétences des autorités. Ces choix politiques institutionnels annoncèrent d'une certaine manière l'effacement de la juridiction des *guardas-mores* des *Minas Gerais* à la fin du XVIII^e siècle. Ainsi, le système de gestion des eaux minérales s'inscrivit dans une phase de renforcement du contrôle sur la ressource en accord avec une amélioration de l'organisation institutionnelle qui avait été amorcée avec la création du *regimento* de 1702. Tout convergea, semble-t-il, vers une meilleure gestion des droits d'accès, du partage et des usages de l'eau : du passage de la gestion administrative des eaux utilisées pour l'activité minière par les *guardas-mores* à une multiplicité des pouvoirs, c'est-à-dire à une augmentation de l'intervention des agents locaux.

Après 1736, la métropole n'imposait plus de réforme sur la réglementation du partage des eaux minérales. Le partage et les usages des eaux minérales n'apparaissent plus dans la documentation¹⁴ comme une des préoccupations essentielles liées aux intérêts

13 Cette institution se composait le *Intendente do Ouro*, du *Fiscal da Intendência do Ouro*, du *Tesoureiro da Intendência do Ouro*, du *Meirinho* et de l'*Ajudante de l'escrivão*.

14 Les documents relatifs aux *Minas Gerais* parmi les *consultas* du *Conselho Ultramarino* et les documents produits par la *Secretaria de Marinha e do Ultramar* qui sont conservés dans l'*Arquivo Histórico Ultramarino* (Lisbonne).

métropolitains tandis que le liquide commençait à occuper une place de premier plan dans la scénographie politique urbaine.

Au cours des années 1730, les eaux laissées vacantes dans les mines d'or épuisées firent l'objet d'appropriation par la municipalité dans le centre urbain. Dès lors, la *câmara* municipale s'affirma comme l'autorité de premier plan responsable de la gestion communautaire des eaux urbaines. La mainmise municipale sur certaines eaux s'intensifia donc dans les années 1730, période durant laquelle le contrôle métropolitain se renforçait considérablement dans la capitainerie des Minas Gerais, alors qu'un climat d'instabilité politique et économique menaçait l'empire (Bethencourt et Chaudhuri 1998, 250-269). Au même moment au Brésil, soulignons-le, les systèmes institutionnels de l'activité minière, de la fiscalité et du partage des eaux minérales avaient été réformés.

D'une part, la municipalité négocia l'acquisition d'eaux privées pour alimenter les fontaines publiques (Carles 2016). L'administration du territoire public et de ses eaux s'accompagnait de l'établissement de normes qui régissaient l'appropriation de l'eau et l'occupation des terres. À travers ce lien, la municipalité tentait de resserrer son contrôle sur les usages de l'eau à caractère privé, en attribuant des *sesmarias* et en accordant des concessions d'eau déviée depuis les canalisations publiques (mesurées en *anel*, *pena*¹⁵, ou *sobras de água*¹⁶) à des individus ou à un collectif. En fonction des intérêts publics et des intérêts privés, la municipalité réglementait les rapports entre l'eau et la terre dans l'espace et dans le temps.

D'autre part, les agents municipaux surveillaient les usagers ; tout en assurant la multiplication d'activités urbaines autour du liquide. Le bon fonctionnement du service des eaux publiques était assuré grâce à l'intervention d'officiers spécialisés, comme les *alcaldes*, officiers de justice ayant des fonctions fiscales, et les *almotacés*, officiers auxiliaires de la municipalité, également inspecteurs des travaux publics. Ceux-ci constituaient, en somme, une sorte de police urbaine de la voirie qui veillait à la conservation des infrastructures hydrauliques afin d'éviter toute souillure de la qualité de l'eau et empêchait la construction de canalisations illicites. Ces agents auxiliaires municipaux examinaient également le système de distribution entre particuliers pour vérifier si les installations hydrauliques étaient conformes aux normes.

Par exemple l'*almotacé* intervint lorsqu'en 1742 les habitants de la rue *Nova* dans le quartier du *Rosário* se répartirent une portion d'eau au moyen d'un canal (*rego*)¹⁷. De même, le 31 juillet 1747 l'*alcaide* appliqua, lors de la construction de canalisations privées, les ordres municipaux pour éviter les déversements d'eaux sales dans la rue *Direita*¹⁸. L'officier de justice ordonnait aux habitants de laver les rues avant la fête du *Corpus Christi* (fête de Dieu). Il avait aussi le pouvoir d'arrêter les réfractaires aux bans

15 1 *anel* = 8 *penas*, <26,5 litres.

16 Eaux superflues ou trop-plein d'un bassin.

17 APM-CMOP, *cód.* 42 (26 septembre 1742), n.º 740.

18 APM-CMOP, *cx.* 20 doc. 26 (31 juillet 1747).

municipaux, lesquels se référaient également aux règlements d'usage des eaux publiques. Par exemple en 1781, Caetano da Costa Rodrigues fut incarcéré par l'*alcaide* du fait du retard pris pour la réparation d'une canalisation de la fontaine publique de la place *São José* dont il avait été chargé par la municipalité un an auparavant¹⁹.

Il semble qu'il ait été du ressort de l'*almotacé* d'interférer dans le partage après demande par pétition (*petição*) comme au sujet de la source d'eau de Valerio Simões. En effet, les habitants s'adressèrent à la municipalité, d'après les actes de réunion du conseil municipal du 18 janvier 1764²⁰. De la même manière, l'*almotacé* fut chargé par la *câmara* le 12 février 1791 de mettre en place des mesures contre les dommages causés par les travaux de João Bernardes Moreira sur l'écoulement d'une canalisation d'eau publique de trois *palmas*²¹. Les *almotacés* responsables de l'étalonnage des poids et mesures cumulaient des compétences d'agent de mesure en dehors des rondes de vigillances qu'ils effectuaient dans les quartiers qui leur étaient attribués.

En somme, ces agents d'inspection veillaient à l'application des décrets municipaux. D'après les documents (*documentos avulsos* et les *livros de requerimentos e petições*), les interventions des *alcaldes* et des *almotaceis* devinrent de plus en plus nombreuses et récurrentes dans le dernier quart du XVIII^e siècle. Cela pourrait s'expliquer par une augmentation des délits, l'apparition de nouveaux quartiers et une meilleure institutionnalisation de la gestion de l'eau sur le territoire municipal.

L'institutionnalisation de la gestion consistait entre autres à éviter la réduction du débit des fontaines publiques et donc à combattre toutes sortes d'obstacles qui empêchaient le service public comme l'incompétence technique des constructeurs ou les catastrophes naturelles. Le capitaine José da Silveira Gomes, alors nommé *almotaçé*, avait mis en place pendant l'année 1736 des mesures pour éviter les inondations venues de la montagne *São José* qui détérioraient les rues et les maisons du quartier en contrebas²². Le *procurador*, João Rodrigues de Souza, signala les problèmes qui survinrent lors de l'acheminement de l'eau dans la rue *Vira Saia* le 5 décembre 1798. Des éboulements causèrent des dommages sur les maisons mitoyennes de la source²³. Les bans condamnaient toutes les activités destructrices des aménagements publics, telles que les travaux d'orpailleurs. Les dégâts causés sur la chaussée ralentissaient l'écoulement des eaux pendant les averses, provoquant des inondations, ainsi que le stipulaient les actes des réunions de la chambre municipale le 21 janvier 1775²⁴.

À Vila Rica, les interdictions municipales de dévier l'eau potable des fontaines sont fréquentes tout au long du XVIII^e siècle et elles s'intensifièrent dans la seconde moitié

19 APM-CMOP, *cód.* 107 (10 mars 1781), f. 52v.

20 APM-CMOP, *cód.* 81 (18 janvier 1764), f. 52v.

21 APM-CMOP, *cód.* 81 (12 février 1761), f. 113.

22 APM-CMOP, *documentos avulsos*, cx. 9 doc. 39 (1736?).

23 APM-CMOP, *documentos avulsos*, cx. 71 doc. 57 (5 décembre 1798).

24 APM-CMOP, *cód.* 99, (21 janvier 1775), f. 235v.

du siècle, lorsque l'eau ne coulait plus dans les fontaines. Tout comme en métropole, des portions d'eau concédées étaient déviées à partir des points de distribution d'eau publique disséminés dans la ville : fontaines, canalisations, *caixas de água* (citernes, bassins), etc. Les négociations entre des particuliers et la municipalité de Vila Rica liées à l'acquisition de portions d'eau se caractérisaient par des achats de droit d'accès et de droit d'usage. Les bénéficiaires s'engageaient à restituer l'eau concédée en cas de pénurie. Celui-ci jouissait d'un usage individuel des eaux mais devait respecter cette règle imposée par la municipalité. Les demandes de concessions se banalisèrent pendant le dernier quart du XVIII^e siècle (Carles 2016, 259-270). Ces transactions augmentaient les recettes municipales qui, par la suite, étaient en principe réinvesties dans le domaine public (Carles 2016). Le contrôle municipal autorisait donc le caractère privé de certaines eaux urbaines, mais se resserrait sur les usages et sur les usagers qui devaient respecter les règles communautaires.

Si l'on revient sur les inscriptions, leur discours légitimait les bienfaits du conseil municipal qui offrait à tout le monde l'eau en abondance et étanchait la soif. Pourtant, certains faubourgs comme ceux du *Alto da Cruz*, *Padre Faria*, *Morro*, *Bom Sucesso*, *Pau doce* et *Passa-Dez* n'étaient pas bien équipés. Ils étaient quelquefois même totalement dénués de fontaines payées par les recettes publiques. Par ailleurs, le service de sécurisation et de pérennité des eaux municipales était limité au centre urbain en fonction des usages et des usagers. Ceux qui avaient les moyens financiers d'acheter des concessions de portion d'eaux particulières étaient privilégiés. L'attribution de concessions d'eau, qui remettait en question la dimension gratuite, pour tous, des eaux, était paradoxale du point de vue d'une logique du bien commun. Ainsi donc, le service des eaux publiques n'était en réalité pas offert à tous les habitants.

Cette politique de l'eau à Vila Rica avait été développée durant une phase d'établissement d'un nouvel ordre politique et économique au cœur du processus de colonisation. Les conseillers municipaux tentèrent de résoudre les problèmes de gestion : d'un point de vue logistique, en améliorant la capacité de l'hydraulique publique, grâce à l'agrandissement des bassins et à l'augmentation du nombre des fontaines ; et, d'un point de vue juridique, en précisant les caractéristiques de pluralité et de flexibilité du régime des eaux municipales en fonction de cas particuliers. Dès le premier quart du XVIII^e siècle, les autorités locales déployèrent une mainmise étroite sur les intérêts socio-économiques d'appropriation du liquide ainsi que sur leurs usages dans la ville. La municipalité se réservait pourtant une part des eaux urbaines par le biais des concessions privées. Par conséquent, les conflits liés au partage et les périodes de pénurie offraient encore des opportunités d'intervention pour la municipalité, et permettaient de renforcer sa puissance en ville.

Il est clair que la réputation de pureté et de gratuité des eaux municipales incarnée par le discours rhétorique de l'architecture de l'eau n'était pas en adéquation avec l'efficacité réelle du service public, même dans la seconde moitié du XVIII^e siècle. L'accès à la ressource n'était gratuit que pour certains usages communs légitimés par la municipalité

dans le *rossio*. Aussi, la pérennité était-elle toute relative car le partage était concurrentiel et seuls les bénéficiaires des concessions de canalisation privée jouissaient de ce privilège. Toutefois, la réputation des eaux publiques que la municipalité souhaitait mettre en avant était bien celle d'eaux aux vertus universelles de pérennité, de gratuité et de pureté. Dans la troisième décennie du XVIII^e siècle, la municipalité devint maîtresse d'une partie des eaux urbaines et elle revendiquait fièrement, tout particulièrement entre 1740 et 1760, cette nouvelle fonction sociale et politique. La gestion des eaux sous la responsabilité administrative du conseil municipal assurait au groupe dirigeant une domination politique fondée sur la satisfaction des besoins de la population, du moins celle de certains usagers (Carles 2016, Part. III).

Quelle que fût la nature des gisements exploités, les techniques d'extraction nécessitaient de grandes quantités d'eau et une main-d'œuvre servile nombreuse pour *étancher la soif de l'or* au Brésil, durant le XVIII^e siècle.

Véritable éloge de la *Câmara* municipale et de ses eaux cristallines, les fontaines publiques servaient à *étancher la soif* de la population de Vila Rica, dès le premier quart du XVIII^e siècle. Cet acte civilisateur rompait, semble-t-il, avec la mauvaise réputation des cités minières et de leurs habitants que le Jésuite Antonil décrit dans son œuvre *Cultura e opulência do Brasil por suas drogas e Minas* (1693-1709) (Antonil 2001, 310-311). La théâtralisation du noyau urbain au moyen de fontaines répondait aux principes politico-religieux de la monarchie portugaise et, également, à une nouvelle dynamique économique urbaine dans l'espace colonial. Selon ce concept, l'art baroque, beau et utile à la fois (*belo eficaz*), fut mis au service du pouvoir municipal. Vila Rica devint, fort probablement, l'un des centres urbains les mieux desservis en eau potable de toute l'Amérique ibérique, si l'on tient compte du nombre et de la qualité sociale de ses habitants, encore caractérisés par une majorité d'afro-descendants dans la seconde moitié du XVIII^e siècle. Le débit et la beauté des fontaines publiques étaient toutefois relatifs par rapport aux infrastructures hydrauliques dans les grandes villes coloniales et métropolitaines.

La coexistence des divers usages complexifia le partage concurrentiel de l'eau, si bien que le nouveau centre urbain devint un terrain propice aux conflits d'intérêts pour l'appropriation de la ressource. Ainsi, les périodes de manque du liquide représentèrent pour les agents du partage, qui intervenaient à différentes échelles, des opportunités de renforcement de leurs pouvoirs. Au fil de la législation qui se faisait l'écho des conflits d'intérêt tout au long du XVIII^e siècle, des droits des eaux furent dictés parallèlement au processus d'institutionnalisation de la gestion du liquide, dans les mines et dans la ville. Cette mise en place d'une machine administrative de contrôle des eaux et des usagers condamnait certains usages, désormais considérés comme illégaux.

La normalisation de la gestion de l'eau et la diversité des régimes juridiques démontrent l'adoption de cadres institutionnels spécifiques au contexte des villes minières de la capitainerie des *Minas Gerais*. La politique des eaux semble avoir été révélatrice d'une réorientation de l'économie et des intérêts métropolitains en rapport

avec l'évolution de la production de l'or et le développement d'autres secteurs d'activité (agro-pastoral, commercial, artisanal). Divers facteurs conditionnaient la valeur de l'eau. Les quatre premières décennies du XVIII^e siècle furent marquantes quant à l'évolution des enjeux du liquide et aux formes de gouvernance, notamment dans les zones d'exploitation minière. Les règlements sur les terres et ceux concernant la fiscalité étaient en corrélation avec les dates importantes de réglementation de la gestion de l'eau. Par voie de conséquence, l'importance du rapport entre l'eau, la terre et les esclaves semblait être indéniable d'un point de vue économique.

Pour pallier les dysfonctionnements du système institutionnel qui alimentèrent les rivalités entre mineurs et avec les autorités métropolitaines, celles-ci durent manœuvrer adroitement dans leur gestion des conflits locaux relatifs à l'eau. Cet enjeu était central dans la politique des eaux car, en fonction des acteurs locaux, la monarchie devait renforcer son emprise sur les usages de la ressource et faire face à des résistances aux règlements des pouvoirs locaux émergents (dont celui de certains hommes d'affaires puissants). La politique de gestion de l'eau dans les mines privilégia plus une multiplicité d'agents de contrôle des eaux qu'une concentration des compétences du *guarda-mor*.

À la suite du transfert du modèle de gouvernance qui attribua des compétences de gestion des eaux publiques à la municipalité, l'expérience coloniale met bien en valeur le rôle de défenseur des intérêts locaux joué par la municipalité et des habitants de la ville minière. La municipalité devait parfois faire front à d'autres pouvoirs à l'échelle régionale (gouverneur, *ouvidores*, *guardas-mores*), c'est-à-dire à des juridictions qui toutes disposaient de compétences de gestionnaires des eaux. Dès les années 1730, la municipalité de Vila Rica put affirmer, institutionnellement et symboliquement, son pouvoir sur le *rossio* et son *termo*. Toutefois, le service d'eau publique ne recouvrait pas l'ensemble de ce territoire.

Références

- ALENCAR, Wânia S. 1987. *Monografia sobre chafarizes de Ouro Preto do curso de cultura e arte barroca*. Ouro Preto: IFAC-UFOP.
- ANASTASIA, Carla Maria Junho. 1998. *Vassalos rebeldes. Violência coletiva nas Minas na segunda metade do século XVIII*. Belo Horizonte: Editora.
- ANASTASIA, Carla Maria Junho. 2005. *A geografia do crime: violência nas minas setecentistas*. Belo Horizonte: UFMG.
- ANDRADE, Francisco Eduardo de. 2006. "A administração das Minas do Ouro e a periferia do poder". In *Encontros Brasil-Portugal*, edited by Eduardo França Paiva, 77-98. São Paulo: Annablume.
- ANDRADE, Francisco Eduardo de. 2008. *A invenção das Minas Gerais: empresas, descobrimentos e entradas nos sertões do ouro da América portuguesa*. Belo Horizonte: Autêntica Editora/ Editora PUC Minas.

- ANDRADE, Francisco Eduardo de, et Dejanira Ferreira de Rezende. 2013. “Estilo de minerar ouro nas Minas Gerais escravistas, século XVIII”. *Revista de História* 168 (Jan.-Jun.): 382-413.
- ANTONIL, André João. 2001. *Cultura e opulência do Brasil por suas drogas e minas*. Lisboa: Comissão Nacional para as Comemorações dos Descobrimentos Portugueses.
- ANTONIL, André João. 2007. *Cultura e Opulência do Brasil por suas Drogas e Minas*. Introdução e nota de André Mansuy Diniz Silva. São Paulo: Edusp.
- BANDEIRA, M. [s.d.] *Guia de Ouro Preto*. Rio de Janeiro: Ediouro.
- BASTOS, Rodrigo Almeida. 2007. “Regularidade e ordem das povoações mineiras no século XVIII”. *Revista do Instituto dos Estudos Brasileiros* 44 (Feb.): 27-54.
- BASTOS, Rodrigo Almeida. 2013. *A maravilhosa fábrica de virtudes: o décoro na arquitetura religiosa de Vila Rica, Minas Gerais (1711-1822)*. São Paulo: Edusp.
- BASTOS, Rodrigo Almeida. 2014. *A arte do urbanismo conveniente: o decoro na implantação de novas povoações em Minas Gerais na primeira metade do século XVIII*. Florianópolis: Edufsc.
- BERGARD, Laird W. 1999. *Slavery and the Demographic and Economic History of Minas Gerais, Brazil, 1720-1888*. New York: Cambridge University Press.
- BETHENCOURT, Francisco, et Kirti Chaudhuri. 1998. *História da expansão portuguesa. O Brasil na Balança do Império (1697-1808)*, v.2. Navarra: Círculo dos Leitores e Autores.
- CAMPOS, Kátia Maria Nunes. 2007. “Elo da História demográfica de Minas Gerais: reconstituição de análise inicial dos registros paroquiais da Freguesia de N. S. da Conceição do Antônio Dias (1763-1773)”. Master Diss., UFMG/Cedeplar.
- COSTA, André. 2013. *Sistemas fiscais no Império: o caso do ouro do Brasil, 1725-1777*. PhD Diss., Universidade de Lisboa, Instituto Superior de Economia e Gestão.
- FERRAND, Paul. 1894. *Lor à Minas Gerais*. Ouro Preto: Imprensa Oficia.
- HOLANDA, Sérgio Buarque de. 1973. “Metais e pedras preciosas”. In *História Geral da Civilização Brasileira*, edited by Sérgio Buarque de Holanda, 259-310. São Paulo: Difusão Européia do Livro.
- CARLES, Marjolaine. 2013. “Gestion des ressources hydriques et activité minière au Minas Gerais (Brésil) des premières découvertes d’or alluvionnaire à 1736”. *Nuevo Mundo Mundos Nuevos*. doi: 10.4000/nuevomundo.65849.
- CARLES, Marjolaine. 2014. “Politique des eaux publiques et affirmation du pouvoir municipal au XVIII^e siècle à Vila Rica (Minas Gerais, Brésil)”. *Agua y Territorio* 3 (Jan.): 18-30.
- CARLES, Marjolaine. 2016. “Eaux du domaine public (Brésil colonial). Le cas de Vila Rica, Minas Gerais, 1722-1806”. *Varia Historia* 32. <http://dx.doi.org/10.1590/0104-87752016000100005>
- CARLES, Marjolaine. 2016. “Des rivières, de lor et des fontaines: Politique des eaux au XVIII^e siècle à Vila Rica (Minas Gerais, Brésil)”. PhD Diss., École des Hautes Études en Sciences Sociales, Paris.
- CARVALHO, Feu de. 1950. *Pontes e chafarizes de Vila Rica*. Belo Horizonte: Ed. Históricas de Belo Horizonte.
- CINTRA, Sebastião de Oliveira. 1967. *Efemérides de São João del Rei*, v. 2. São João del Rei:[s. n].
- CORRÊA MAGALHÃES, Armando. 1935. “Terra carioca. Fontes e chafarizes”. *Revista do Instituto Histórico e Geográfico Brasileiro* 170: 1-214.

- OLIVEIRA, Eduardo Pires de. 2001. "Relações artísticas entre o Minho e Minas Gerais no século XVIII . Os grandes ciclos de obras da Sé Catedral de Braga". *Minia*, série 3.ª: 3-60.
- FIGUEIREDO, Luciano Raposa de Almeida. 1993. *O avesso da memória. Cotidiano e trabalho da mulher em Minas Gerais no século XVIII*. Brasília/Rio de Janeiro: UNB/José Olímpio.
- FIGUEIREDO, Luciano Raposa de Almeida. 2004. "Mulheres nas Minas Gerais". In *História das Mulheres no Brasil*, edited by Mary del Priore, 119-58. São Paulo: Contexto.
- FONSECA, Cláudia Damasceno. 2003. *Des terres aux villes d'or: pouvoirs et territoires urbains au Minas Gerais (Brésil, XVIII^e siècle)*. Paris: Centre Culturel Calouste Gulbenkian.
- HANSEN, João Adolfo. 2001. "Artes seiscentistas e teologia política". In *Arte sacra colonial: barroco, memória viva*, edited by Percival Tirapeli, 180-89. São Paulo: Unesp.
- PEDRO TARQUES DE ALMEIDA PAES. 1954. *Notícias das minas de São Paulo e dos sertões da mesma capitania*. São Paulo: Livr. Martins.
- PEREIRA, Magnus Roberto de Mello, et Joacir Navarro Borges. 2010. "Tudo consiste em dívidas, em créditos e em contas: relações de crédito no Brasil colônia; Curitiba na primeira metade do século XVIII". *Revista de História de São Paulo* 162:105-129.
- RODRIGUES, José Wash. 1990. *Documentário arquitetônico, relativo à antiga construção civil no Brasil*, v.1. Belo Horizonte: Itatiaia Limitada.
- SÁNCHEZ GÓMEZ, Julio. 1989. *De mineria, metalurgia y comercio de metales*, 2 vols. Salamanca: Acta salmanticensia, Estudios historicos y geograficos.
- SANTOS, Raphael Freitas. 2006. "Juramentos de alma. Índícios da importância da palavra no universo colonial mineiro". *Anais da VI Jornada Setecentista*: 491-498.
- SILVA, Fabiano Gomes da. 2007. "Pedra e cal: Os construtores de Vila Rica no século XVIII (1730-1800)". Master Diss., FAFICH-UFMG.
- SILVA, Fabiano Gomes da. 2008. "Chafarizes e Máscaras: Pequena Referência à Participação Africana na produção Artística Mineira". In *Escravidão, mestiçagem e Histórias Comparadas*, edição de Eduardo Paiva et Ivo Isnara Pereira Ivo, 139-60. São Paulo: Annablume/Belo Horizonte: PPGH-UFMG.
- SILVA, Maria Beatriz Nizza. 2005. "D. João V e a cobrança dos quintos do ouro em Minas Gerais". In *Actas do Congresso internacional Espaço Atlântico de Antigo Regime: poderes e sociedades*, Lisboa: FCSH/UNL/IICT/CHAM-UNL. http://cvc.instituto-camoes.pt/eaar/coloquio/comunicacoes/maria_beatriz_silva.pdf
- SOUZA, Laura de Mello e. 1990. *Desclassificados do ouro: a pobreza mineira no século XVIII*. Rio de Janeiro: Graal.
- TEDESCHI, Denise M. R. 2011. "Águas urbanas: as formas de apropriação das águas em Mariana/MG (1745-1798)". Master Diss., UNICAMP.
- VIGARELLO, Georges. 1985. *O limpo e o sujo. A higiene do corpo desde a Idade Média*. Lisboa: Editora Fragmentos.
- WENWORTH RINNE, Katherine. 2010. *The waters of Rome. Aqueducts, Fountains, and the birth of the Baroque city*. New Haven/London: Yale University Press.